

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU COMMUNE DE SEVREMOINE

Par arrêté en date du 4 avril 2024, le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sèvremoine. La Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité n°1 a pour objet de permettre le déplacement du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation actuellement situé sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné sur le site de l'ancienne usine La Choletaise à St Germain sur Moine. L'objet de la présente procédure engendrera :

- L'évolution du PADD,
- L'évolution du règlement graphique,
- La suppression de l'OAP La Choletaise.

Elle se déroulera pendant une durée de 35 jours consécutifs du :

**lundi 13 mai 2024 à 9h au lundi 17 juin 2024 à 17h30.**

L'autorité responsable est la commune de Sèvremoine. Des informations relatives à la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°1 du PLU peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire – Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme – Hôtel de ville 23 place Henri Doizy St Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine – tél : 0241647633 – courriel : [urbanisme@sevremoine.fr](mailto:urbanisme@sevremoine.fr).

Le siège de l'enquête publique est : Hôtel de ville 23 place Henri Doizy St Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine.

Monsieur Raymond LEFEVRE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville de St Macaire en Mauges, dans les mairies annexes de Montigné et de St Germain sur Moine (dossier également en consultation gratuite sur un poste informatique) aux jours ouvrables et non fériés et heures d'ouverture habituels.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune de Sèvremoine : [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr).

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la commune de Sèvremoine.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur l'un des trois registres d'enquête précités ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur :

- Par voie postale : Hôtel de ville, 23 place Henri Doizy St Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine,
- Par voie électronique : [enquetepublique@sevremoine.fr](mailto:enquetepublique@sevremoine.fr).

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences :

- Lundi 13 mai 2024 de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville à St Macaire en Mauges,
- Samedi 25 mai 2024 de 9h à 12h en Mairie annexe de Montigné,
- Mercredi 5 juin 2024 de 14h à 17h en Mairie annexe de St Germain sur Moine,
- Lundi 17 juin 2024 de 14h30 à 17h30 à l'Hôtel de ville à St Macaire en Mauges.

A l'expiration du délai de l'enquête, chacun des registres sera clos par le Commissaire enquêteur qui communiquera, sous huitaine, à la commune de Sèvremoine les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

La commune disposera alors d'un délai maximal de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'Hôtel de ville de St Macaire en Mauges et sur le site internet de Sèvremoine [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête publique, la Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité n°1 du PLU de Sèvremoine, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur sera soumise à l'approbation par délibération du Conseil municipal.